



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E27007

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2026

ÉDITÉ LE 27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 01/04/2012

Capital : 50 000

Raison sociale : BEYER ENERGIES

120 RUE DES MOULINS
67660 BETSCHDORF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC STRASBOURG 489606301

Téléphone : 03 88 80 46 44

Fax : 03 88 54 41 56

Siret : 489 606 301 00021

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.groupe-beyer.com

Numéro caisse de congés payés : 4030022

E-mail : energies@groupe-beyer.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

QBE 0310011817

B.R.M. (795 133 610) / GROUPE BEYER (837 500 339) / SCHEIDLER VALERIE
DIRECTRICE GENERALE

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310011817

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 24 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/05/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1